

## SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2012

À cette séance ordinaire tenue le 9<sup>ième</sup> jour de janvier 2012 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle Duchesneau DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Martin Denis et Louis-Philippe Douville tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Yan Laganière est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2012-01-09-001

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le sujet « Sauna de l'École secondaire St-Marc » à l'item « Divers » tout en laissant celui-ci ouvert.

ADOPTÉE

2012-01-09-002

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (BUDGET) DU 19 DÉCEMBRE 2011 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

#### a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux mentionnés en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

#### b) Commentaires et/ou corrections

Procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 19 décembre 2011 : Ajout des phrases suivantes à la résolution 2011-12-19-292 après les mots « sur le sujet »: « **CONSIDÉRANT** la fin des subventions relativement aux travaux d'assainissement des eaux » et après les mots « soient adoptés » : « **QU'UNE** demande de rencontre soit adressée au député de Portneuf, M. Michel Matte afin de requérir la réouverture de l'entente concernant les travaux d'assainissement des eaux afin d'augmenter la contribution du gouvernement du Québec ».

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2011 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 soient acceptés tels que rédigés.

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 19 décembre 2011 soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉE

### **SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Monsieur le maire fait un résumé des différentes résolutions des procès-verbaux du 12 et 19 décembre 2011.

2012-01-09-003

### **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 9 janvier 2012 au montant de 122 189.28\$ et autorise le paiement des factures.

### **LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2011**

<b>#</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
1	Hydro-Québec	10 288.25\$
2	Telus	1 270.86\$
3	Telus Mobilité	68.06\$
4	Xittel (internet)	91.09\$
5	Salaires nets des Élus	2 341.00\$
6	Salaires nets des Employés	4 888.98\$
7	Salaires nets des Pompiers	4 636.28\$
8	Ministère du Revenu du Québec, remise	9 872.36\$
9	Receveur Général du Canada, remise	3 608.54\$
10	REER, décembre	702.08\$
11	Jeunessor Portneuf, rés. 2011-11-14-261, don	120.00\$
12	Fondation Québécoise du cancer, rés :2011-11-14-261,	100.00\$
12A	Commission Scolaire de Portneuf, rés :2011-11-14-262 panier de Noël	100.00\$
13	St-Casimir 2000 Inc. Réf : taxes Jean-Guy Naud	1000.00\$
14	Ministre des Finances, permis cuisine 9-1-12 au 8-1-13	445.00\$

15	Sophie Tessier, certificat cadeau départ retraite Denise Delisle	50.00\$
16	Sylvie Girard, certificat cadeau départ retraite Denise Delisle	50.00\$
17	SAAQ, immatriculations motoneige, Loisirs	177.10\$
18	Entreprises céréalières DBY Inc. contrat chemin d'hiver 1 <sup>er</sup> vers. 2011-2012	26 886.30\$
19	Roland Sauvageau, droit passage aq. St-Thuribe 2012	25.00\$
20	Paul Sauvageau, droit passage aq. St-Thuribe 2012	6.00\$
21	OMH, quote-part 2011, 2 <sup>ième</sup> vers. déficit	3 147.00\$
22	Restaurant La Taverne, souper bénévole bibliothèque	108.55\$
23	Ange-Aimée Asselin, remb. fact. 3 appuis-livres	60.00\$
24	Buffet du Rapide, souper des Fêtes	807.00\$
25	Canadien National, entretien signaux sans barrières nov.	514.86\$
26	Noël du Pauvre, don	100.00\$
27	Marché Alain Thibault, 4 <sup>ième</sup> vers. aide 100% de la taxe foncière	8 567.91\$
28	Co-Op Univert, 3 <sup>ième</sup> et dernier vers d'aide à la construction 2011	5 000.00\$
29	Ginove, vers. unique d'aide, réf : rés : 2002-04-08- 346 et lettre du 4-08-10	1 038.08\$
30	André Matte, remb. fact. Co-Op, bottes	150.00\$
31	Postes Canada, Éclaireur	85.54\$
32	Électro-Paul, Station pompage Mun. :260.65, Gîte et Salle paroissiale, Loisirs; 135.47	396.12\$
33	Comm.Scol. Portneuf, location gymnase sept. à déc., Loisirs	294.00\$
34	Marché Thibault, Mun. : 193.30, Loisirs :583.75	777.05\$
35	SCAR : Mun. : 963.45, Loisirs : 285.20 Inc. :92.11 Huile chauffage garage : 1024.18, caserne : 318.43	2 683.37\$
36	Pharmacie St-Casimir, Mun. : 6.14, Loisirs : 19.48	25.62\$
37	Éloi Moisan, pruche pour pancarte Maison des Ainés	90.23\$
38	Ward et Associés, acte de servitude Carmen et Francine Giroux	657.75\$
39	Richard Équipement, fournitures bureau : 106.39 Achat projecteur Bibliothèque; 991.14	1 097.53\$
40	Entreprises St-Ubald Inc, pelle et camion, fossé Rg. Laurent-Rivard	967.20\$
41	Les Toiles St-Félix Inc., enveloppes tubes pour glissade Gîte, Loisirs	1 915.31\$
42	Vohl Inc., entretien souffleur	5.59\$
43	Garage Conrad Audet, essence	499.50\$
44	Louis Rivard, trappage de castors	250.00\$
45	Aréo-Feu, pièces et accessoires, incendie	6 853.91\$
46	Régie Régionale Gestion des matières résiduelles : achat de 54 bacs, revenus : Vente de bacs	3 780.00\$
47	Sports Inter, matériel sportif, loisirs	258.82\$
48	Ordi-Concept Lise Brochu, cartes d'affaires	155.00\$
49	Trophées Danielle Enr. trophées hockey bottine, Loisirs	31.90\$

50	GL Entrep. Électricien, réparation lumières de rues	149.34\$
51	Ville Donnacona, fact. cour municipale, novembre	270.00\$
52	PG Solutions, contrat d'entretien et soutien 2012	4 437.38\$
53	Graphicolor, impression couleurs L'Éclaireur	598.11\$
54	Marilou Chantal, frais déplacements, Loisirs	84.00\$
55	Biolab, analyses d'eau	465.67\$
56	Godin Station Service, Mun. : 279.00, Loisirs : 66.52 Incendie : 50.67	396.19\$
57	Michel Ross, frais déplacements 15-10 au 31-12-11	168.80\$
58	MRC Portneuf, travaux d'urbanisme : 292.44 Formation pompiers, incendie : 1574.46	1 866.90\$
59	Réal Huot Inc. pièces pour réseau aqueduc et égout pluvial	587.75\$
60	Signoplus, panneaux signalisation, noms de rangs et transport	705.65\$
61	Pro-mini Moteur, pelle bris aqueduc Rue Dusablon : 387.35\$, pelle, camion : Fossés et accotements Rivière Blanche Ouest : 1701.47	2 088.82\$
62	134619 Canada Inc. (Albert Tessier), souffler neige trottoirs	358.86\$
63	Sports Plus St-Casimir, bougies motoneige, Loisirs	51.27\$
64	Lettrage Michel Durivage, 20 plaques aluminium pour bornes incendie	113.92\$
65	Garage Pierre Tessier, réparation tracteur	2 801.88\$

**TOTAL DU MOIS : 122 189.28\$**

Municipalité :	102 229.92\$
Loisirs :	5 976.18\$
Incendie :	13 983.18\$
Comité d'embel.	0.00\$

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour de janvier 2012.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**TIRAGE DES BONS D'ACHAT POUR LES DÉCORATIONS DE NOËL**

Une visite de la municipalité a été effectuée durant la période des Fêtes par les bénévoles du comité afin de recenser les résidences dont les décorations étaient allumées.

À cet effet, M. Clément Godin, président du Comité d'embellissement procède au tirage de huit (8) bons d'achat pour les décorations de Noël extérieures.

Le tirage au sort a déterminé les huit (8) gagnants suivants :

M. Gilles Meunier	Mme Marie Tessier
M. Yves Mayrand	Mme Marie-Thérèse Laquerre
M. Claude Tremblay	Mme Isabelle Lavallée
M. Michel Bureau	Mme Suzanne Therrien et M. Luc Tessier

### **RAPPORT DES RESPONSABLES**

Mme Danielle D. DuSablou nous entretient des retombées économiques reliées au tourisme religieux.

M. Martin Denis nous informe que la CCSOP est à réaliser un inventaire des terrains et bâtiments disponibles dans l'ouest de Portneuf.

Mme Stéphanie Dusablou n'a rien à signaler.

M. Louis-Philippe Douville déplore l'état actuel des trottoirs.

M. Michel Trottier indique que l'entrepreneur en déneigement devrait épandre plus de sable dans les rues de la municipalité.

M. Dominic Tessier Perry explique que la MRC a alloué un montant de 20 000\$ du volet régional du Pacte rural au Ciné-Centre culturel. Par ailleurs, M. Tessier nous informe que le projet de collecte des boues de fosses septiques de la RRGMRP est reporté à l'an prochain.

2012-01-09-004

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT CRÉANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Je soussigné, Louis-Philippe Douville, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement créant un service de sécurité incendie.

---

Louis-Philippe Douville, conseiller

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT**

Je soussignée, Stéphanie Dusablon, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement sur le stationnement.

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Dusablon, conseillère

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT EN VUE D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT 333 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF**

Je soussigné, Martin Denis, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement modifiant le règlement de lotissement en vue d'assurer la concordance avec le règlement 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

\_\_\_\_\_  
Martin Denis, conseiller

2012-01-09-005

**CONGÉS FÉRIÉS ET CONGÉS DE MALADIE DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les congés fériés et les congés de maladie des employés pour 2012;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** tous les employés à temps plein de la municipalité bénéficient des treize (13) jours fériés suivants :

Veille du jour de l'An	Jour de l'An	Lendemain du jour de l'An
Vendredi Saint	Lundi de Pâques	Fête des Patriotes
St-Jean-Baptiste	Confédération	Fête du Travail
Action de Grâce	Veille de Noël	Jour de Noël
Lendemain de Noël		

**QUE** chaque employé à temps plein a droit à cinq (5) jours de congés de maladie pour l'année 2012.

**ADOPTÉE**

2012-01-09-006

**SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS POUR 2012**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les salaires et les avantages sociaux des employés pour 2012;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les employés de la municipalité bénéficient d'une augmentation salariale de 2.5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à l'exception de l'employé 02-0039.

**QU'À** compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 la contribution au Régime de retraite soit de 4% pour l'employeur et de 4% pour chacun des employés suivants :

02-0001	02-0006
02-0003	02-0009
02-0004	02-0039

**QUE** le taux horaire de l'employé 02-0039 soit de 28.00\$/heure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012;

**QUE** l'employé 02-0039 bénéficiera de trois (3) semaines de vacances annuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

ADOPTÉE

2012-01-09-007

**TAUX HORAIRE DES POMPIERS POUR 2012**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de statuer sur les taux horaire des pompiers pour 2012;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les taux horaire des pompiers pour 2012 soient les suivants :

Première heure	21,82\$/heure
Deuxième heure et les suivantes	17,26\$/heure
Pratique	12,50\$/heure
Prévention	12,50\$/heure
Formation	10,00\$/heure

**DE** profiter de l'occasion pour souligner la qualité du travail accompli par les pompiers.

ADOPTÉE

2012-01-09-008

**ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2012**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier d'être membre de cette association;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, adhère à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût 646.91\$ incluant l'abonnement annuel, l'assurance protection et les taxes pour 2012.

**D'IMPUTER** cette dépense aux postes budgétaires 02 13000 424 « Assurance cautionnement » pour un montant de 210.00\$ (sans taxe) et 02 13000 494 « Association et abonnement » pour un montant de 436.91\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2012-01-09-009

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ASSISTER AUX FORMATIONS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de permettre au directeur général et secrétaire-trésorier d'assister à différentes formations offertes en lien avec son emploi;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, est autorisé à s'inscrire aux formations offertes en 2012 en lien avec ses fonctions.

**D'IMPUTER** ces dépenses au poste budgétaire 02 13000 454 « Services de formation » pour un montant maximum de 1 000.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2012-01-09-010

**DÉNOMINATION DU PARC SITUÉ EN BORDURE DE LA RIVIÈRE SAINT-ANNE CONTIGÛE À L'IMPASSE DE LA RUE NOTRE-DAME**

**CONSIDÉRANT** que des travaux d'aménagement paysager furent réalisés l'automne dernier afin de doter la municipalité d'un nouvel espace vert en bordure de la rivière Sainte-Anne;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de reconnaître cet espace en lui donnant un nom approprié;

**CONSIDÉRANT** que l'une des personnalités marquantes de St-Casimir fut sans contredit le sculpteur et architecte M. Raphaël Giroux;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de toponymie recommande favorablement cette désignation;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le nom de « Parc Raphaël-Giroux » soit donné à l'espace vert situé en bordure de la rivière Sainte-Anne contigüe à l'impasse de la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE

2012-01-09-011

**POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE / MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu pour la municipalité de bénéficier du Programme de soutien aux politiques familiales ainsi que de la démarche Municipalité amie des aînés;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** monsieur le maire, Dominic Tessier Perry, soit autorisé à signer le protocole d'entente avec le ministère de la Famille et des Aînés;

**QUE** la municipalité de St-Casimir confirme sa décision de recourir au soutien technique du Carrefour d'action municipale et famille (CAMF) afin de réaliser son projet dans le cadre du Programme de soutien à la politique familiale municipale (PFM) et à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

**QUE** la municipalité de St-Casimir confirme sa décision de recourir au soutien technique du CLD de Portneuf en lui demandant d'affecter Mme Andrée-Anne Béland, agente de développement rural à ce dossier;

**QUE** monsieur le conseiller Martin Denis soit nommé responsable de ce dossier et qu'à cette fin il représentera la municipalité aux différents comités en lien avec celui-ci;

ADOPTÉE

2012-01-09-012

**RÉVISION DU PLAN ET DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de retenir les services de la MRC de Portneuf pour effectuer la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir mandate la MRC de Portneuf afin de procéder à la révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation pour un montant de 26 800.67\$.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 61000 411 «Services professionnels » pour un montant de 2 700.00\$ en 2012 et de 24 100.67\$ en 2013.

**ADOPTÉE**

2012-01-09-013

**GLISSIÈRE À L'APPROCHE NORD-OUEST DU PONT DE L'ÎLE GRANDBOIS**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports a implanté, au cours de 2011, une glissière de sécurité à l'approche nord-ouest du pont de l'Île Grandbois;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports n'a pas vérifié les limites de l'emprise municipale avant d'effectuer lesdits travaux;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports a reçu une plainte du propriétaire du terrain sur lequel les travaux furent effectués;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de St-Casimir ne peut être retenue responsable des travaux effectués par le ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports demande à la municipalité de St-Casimir de prendre en charge cette plainte et de procéder à l'acquisition d'emprise, si nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir essaie de prendre entente avec le propriétaire du terrain;

**QUE** l'ensemble des dépenses reliées à cette entente soit assumées par le ministère des Transports du Québec;

**QUE** l'entretien future de cette glissière soit effectué par le Ministère des Transports;

**QUE** la municipalité de St-Casimir ne reconnaisse aucune responsabilité de quelque nature que ce soit en regard de cette plainte.

**QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise à M. Michel Richard du ministère des Transports à Cap-Santé.

ADOPTÉE

2012-01-09-014

**DEMANDE DE RACCORDEMENT (AQUEDUC ET ÉGOUT DOMESTIQUE) / GARAGE DE LA ROUTE DES GRONDINES**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Sylvain Mathieu, propriétaire actuel de cet immeuble, demande dans sa lettre du 1<sup>er</sup> décembre dernier le raccordement à l'aqueduc et à l'égout domestique de son garage situé sur la route des Grondines;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de ce terrain est de 17 156 pieds carrés laquelle permet l'installation d'une fosse septique et d'un champ d'épuration;

**CONSIDÉRANT** que cette propriété est présentement en vente et qu'il est actuellement impossible pour la municipalité de connaître les besoins du futur acquéreur;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir invite le propriétaire actuel, M. Sylvain Mathieu, à entreprendre les démarches afin de doter sa propriété d'une fosse septique et d'un champ d'épuration;

**QUE** la municipalité de St-Casimir s'engage à fournir un estimé budgétaire pour le raccordement de l'aqueduc seulement;

**D'ATTENDRE** de connaître les besoins du futur acquéreur avant de procéder ou non audit raccordement.

ADOPTÉE

2012-01-09-015

**INVITATION AU SOUPER-CONFÉRENCE SUR LA REVITALISATION**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de participer à cette activité;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** Monsieur le maire, Dominic Tessier Perry, madame la conseillère Stéphanie Dusablon ainsi qu'un membre du Comité St-Casimir 2000 puissent participer à cette activité au coût de 20.00\$/personne

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 11000 339 «Dépenses de communications/Autres » pour un montant de 60.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2012-01-09-016

**QUOTE-PART 2012 DE LA MRC DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** que le budget de la MRC de Portneuf fut adopté en novembre 2011 avec une hausse moyenne des quotes-parts des municipalités de 5,9%;

**CONSIDÉRANT** que l'adoption de ce budget se traduit par une hausse réelle de la quote-part de la municipalité de St-Casimir de 9,1%;

**CONSIDÉRANT** que le budget de la MRC a un impact direct sur le compte de taxes des contribuables de St-Casimir;

**CONSIDÉRANT** que le budget adopté par la municipalité de St-Casimir pour 2012 a tenu compte de la capacité de payer de ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de St-Casimir accepte de payer sa quote-part à la MRC de Portneuf pour l'année 2012 au montant de 73 858\$;

**QUE** la municipalité de St-Casimir invite les élus siégeant à la MRC de Portneuf de faire preuve de vigilance en regard des dépenses de cet organisme en limitant les hausses budgétaires au coût de la vie;

**QUE** la municipalité de St-Casimir invite les élus siégeant à la MRC de Portneuf de tout mettre en œuvre afin de favoriser l'achat local.

ADOPTÉE

2012-01-09-017

**DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE PRÉFET DE LA MRC DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil s'interrogent grandement sur certains aspects du budget adopté par la MRC de Portneuf en novembre 2011;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon

**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les membres du conseil municipal de St-Casimir demandent une rencontre rapidement avec le préfet de la MRC de Portneuf, M. Denis Langlois.

**DE** préparer la liste des sujets qui seront abordés lors de cette rencontre.

ADOPTÉE

2012-01-09-018

**ÉVALUATION DES SERVICES DIRECTS À LA POPULATION EN REGARD DU BUDGET 2012 DE LA MRC DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** qu'un exercice préalable doit être fait afin de cibler les sujets qui seront abordés lors de la rencontre avec le préfet de la MRC de Portneuf;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'IDENTIFIER** à partir du document intitulé « Prévisions budgétaires 2012/MRC de Portneuf » les sujets devant être abordés lors de la rencontre avec le préfet de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2012-01-09-019

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF**

**ATTENDU QUE** le Service de Transport adapté de Portneuf a été pris en charge par la MRC de Portneuf à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011;

**ATTENDU QUE** ce service dessert les municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

**ATTENDU QUE** l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf sont déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf en juin 2011;

**ATTENDU QUE** les tarifs établis pour 2012 seront de l'ordre de 3,00\$ pour un déplacement simple à l'intérieur du territoire et de 6\$ pour un déplacement simple à l'extérieur du territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2012 de la CTRP;

**ATTENDU QUE** la contribution globale escomptée du milieu (usagers et municipalités) ne peut être supérieure à 35% des coûts estimés du service :

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir confirme sa participation au transport adapté;

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir approuve les prévisions budgétaires ainsi que la nouvelle tarification pour l'année 2012 du Service de transport adapté de Portneuf (régé par la CTRP), et qu'elle maintienne le montant de sa contribution municipale de 3 331\$ pour l'année 2012;

**QUE** la municipalité de Saint-Casimir désigne comme mandataire la MRC de Portneuf ainsi que son délégué, la Corporation de transport régional de Portneuf.

**QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise à la Corporation de transport régional de Portneuf ainsi qu'à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2012-01-09-020

**EMBAUCHE DU PRÉPOSÉ ET DES SURVEILLANTS À LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture récente de la patinoire pour la saison hivernale;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les personnes suivantes soient engagées pour la saison hivernale 2011-2012:

- Préposé à la patinoire : Monsieur Tommy Poulin pour la fermeture du Centre récréatif en fin de soirée (1/2 heure par jour) au taux horaire de 9,65\$/heure + 4% pour les vacances payable à la fin de la saison 2012 et ce, du lundi au jeudi pour environ 10 semaines;
- Surveillants à la patinoire : Messieurs Tommy Poulin et Antoine Bélanger pour la surveillance de la patinoire et du Centre récréatif au taux horaire de 9,65\$/heure + 4% pour les vacances les vendredi, samedi et dimanche de 17h30 à 21h30 pour environ 10 semaines.

**D'IMPUTER** ces dépenses aux postes budgétaires 02 70131 451 «Surveillance patinoire » et 02 70154 140 « Rémunération employés Centre récréatif ».

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION D'APPUI AU RÉSEAU BIBLIO**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5000 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au dessus des 5000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

**CONSIDÉRANT QUE** les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCF;

**CONSIDÉRANT QU'**une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis

**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de St-Casimir signifie au MCCCCF son désaccord concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013;

**QUE** le conseil municipal de St-Casimir supporte la formation d'un comité de travail composé d'au moins un représentant par MRC issu des comités bibliothèques ou culturels régionaux dans le but de préparer un document à déposer au MCCCCF et qui démontrera que la décision du MCCCCF affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités;

**QU'**une copie de cette résolution soit acheminée au député de Portneuf, M. Michel Matte, à la ministre de la Culture, des Communication et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre ainsi qu'à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2012-01-09-022

**DEMANDE À LA CPTAQ / M. ANDRÉ ARCAND**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur André Arcand projette la construction d'une résidence sur un emplacement faisant partie du lot 3 927 317 du cadastre de la municipalité de St-Casimir;

**CONSIDÉRANT** que la parcelle visée se trouve dans un secteur reconnu par l'ensemble des intervenants lors de la décision rendue en regard d'une demande à portée collective effectuée en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (dossier # 365499);

**CONSIDÉRANT** que la demande du requérant vise une superficie de 5 000 mètre carrés;

**CONSIDÉRANT** que la demande du requérant ne contrevient à aucune réglementation municipale;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de St-Casimir donne son appui à la demande déposée devant la Commission de protection du territoire agricole par M. André Arcand.

ADOPTÉE

2012-01-09-023

**INSPECTION DE L'USINE DE FILTRATION PAR LA FIRME DEGREMONT TECHNOLOGIES**

**CONSIDÉRANT** qu'un problème de débit fut identifié récemment par le directeur des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de recourir aux services de la firme qui a conçu l'usine de filtration;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Stéphanie Dusablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de St-Casimir accepte la soumission de la firme Degremont Technologies pour la somme de 1 480\$ plus taxes.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 41200 526 «Entretien et réparation du système de filtration ».

**DE** mettre en place un registre des interventions effectuées à l'usine de filtration.

ADOPTÉE

2012-01-09-024

**APPUI AU PROJET DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE ST-CASIMIR DANS LE CADRE DU FONDS PATRIMOINE CULTURE DE LA MRC DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT** que la Société d'histoire et de généalogie de St-Casimir (SHGSC) a déposé un projet dans le cadre du Fonds patrimoine et culture de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise en mettre en valeur le patrimoine culturel de la municipalité par l'instauration d'un circuit patrimonial ainsi que l'implantation de panneaux d'interprétation;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de St-Casimir donne son appui au projet déposé par la SHGSC dans le cadre du Fonds patrimoine et culture de la MRC de Portneuf;

**QUE** le conseil municipal alloue un montant de 700\$ pour soutenir financièrement ce projet ainsi qu'un montant en service de 125\$.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 55 99100 000 «Surplus accumulé non affecté».

ADOPTÉE

**DIVERS**

- a) Sauna de l'École secondaire St-Marc

Mme Danielle D. Dusablon souhaite connaître les raisons pour lesquelles le sauna n'est plus en opération à cette école. Le directeur général en prend note et fera le suivi nécessaire.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2012-01-09-025

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h40.

René Savard,  
Directeur général et  
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire